

En médecine, des voies parallèles très disputées

Le gouvernement veut réformer la très sélective première année. Des procédures hors concours existent déjà

Quand ses parents lui ont suggéré de faire médecine, Marianne Fournet, bac S avec mention, a écarquillé les yeux : « Ah non ! Avoir un contact physique avec les gens ? J'en serais incapable ! » A 18 ans, attirée par la biologie, la jeune fille s'inscrit en IUT génie biologique puis est admise au concours de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes (ENVN, devenue Oniris en 2010).

Pas vraiment emballée à l'idée de travailler, elle se lance dans la recherche en génétique. « J'ai fait un stage de six mois auprès de médecins de l'Inserm [Institut national de la santé et de la recherche médicale] et là, j'ai eu un coup de cœur », raconte-t-elle. Ingénieure agronome, Marianne Fournet comprend, à 25 ans, que son avenir, c'est la médecine. A la rentrée 2017, elle intègre la « passerelle » de l'université Paris-Diderot, et vit cette bifurcation « comme une révélation ».

Des profils aussi atypiques, les études de santé en comptent encore très peu. « Chaque année, nous prenons cinq à quinze étudiants dans ces passerelles », chiffre Gérard Friedlander, doyen de la faculté de médecine de l'université Paris-Descartes. Admis sur dossier et après une épreuve orale, les candidats doivent justifier d'un niveau master. Les admis intègrent alors la deuxième ou la troisième année, échappant ainsi à la très sélective Paces, la première année commune aux études de santé, que le gouvernement s'apprête à réformer.

« Réflexion sans tabou »

Une promesse de campagne d'Emmanuel Macron, qui avait jugé « injuste et inefficace » le numerus clausus – nombre de places d'étudiants au concours de médecine fixé chaque année par le gouvernement – et promis de former « davantage de praticiens ». Le premier ministre, Edouard Philippe, a engagé pour sa part une « réflexion sans tabou ».

Déjà, depuis la rentrée 2017, les

infirmiers en exercice peuvent postuler à ces passerelles. Un arrêté ministériel disposait, en janvier, que « les professionnels paramédicaux justifiant d'un exercice professionnel de deux ans à temps plein et titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins trois années d'études supérieures sont éligibles à ce dispositif ». Les candidats doivent présenter un dossier au plus tard le 31 mars de chaque année auprès d'une unité de formation et de recherche (UFR) médicale, odontologique, pharmaceutique, de kinésithérapie ou de maïeutique (sages-femmes).

D'autres formes d'admission parallèle ont émergé, à la faveur de la loi Fioraso qui, en 2013, a promu les expérimentations d'alternatives à la Paces. Désormais proposé dans 18 universités, le parcours Alter-Paces s'adresse aux étudiants de deuxième ou troisième année de licence, toutes disciplines confondues. A charge pour eux de valider, en même temps que leur licence, une demi-douzaine de modules, suivis à distance, pour se mettre à niveau et intégrer directement la deuxième année d'études de santé. Ces expérimentations pourraient être intégrées dans le cadre de la grande réforme des études et de la profession médicales que doivent présenter conjointement les ministères de la santé et de l'enseignement supérieur en 2019, et dont les grandes lignes pourraient être dévoilées dès ce 18 septembre par le chef de l'Etat.

Pour l'heure, « le bilan est qualitativement intéressant mais quantitativement médiocre », juge Gérard Friedlander. Sur une dizaine d'« alter-candidats » chaque année, seuls trois à cinq sont reçus à Paris-Descartes. « Alors que nous avions prévu de réserver aux Alter-Paces jusqu'à 10 % du numerus clausus, nous n'en sommes qu'à 1 %

ou 2 % », indique le doyen. Selon un premier état des lieux qui doit être remis dans quelques jours à la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, le nombre de places offertes aux Alter-Paces est passé de 98 (pour 10 reçus)

en 2014 à 600 (pour 57 reçus) en 2017 sur toute la France. Une goutte d'eau comparé aux 13 523 places – dont 8 205 pour la filière médecine et 3 124 en pharmacie – ouvertes au concours de 2018.

D'autres dispositifs d'admission parallèles sont testés dans plusieurs universités qui ont banni le redoublement en Paces cette année, comme PluriPass, à Angers. « Un parcours qui propose aux étudiants d'aborder les études de santé en sortant d'une logique strictement orientée autour du concours », explique l'université angevine, en « les formant aux sciences de la vie, sciences de l'ingénieur et sciences humaines et sociales ». L'université de Strasbourg (Unistra) a, elle, mis en place des « passerelles d'excellence » entre ses licences des sciences du vivant et de chimie et les filières médicales.

« Approche moderne »

Professeur de rhumatologie au CHU de Strasbourg et président de la conférence des doyens des facultés de médecine, Jean Sibilia s'attend à ce que tous ces étudiants hors concours présentent « autant d'admirables réussites que de sorties difficiles ». Car, ajoute-t-il, « quand on a un doctorat et qu'on intègre médecine sans avoir suivi les deux premières années, il n'est pas simple de s'adapter. L'anatomie, la physiologie, la biochimie... Vous n'en avez peut-être jamais fait, et ce déficit est quasi irrattrapable ».

La conférence des doyens préconise une réforme radicale pour mettre fin au redoublement : un concours écrit avec accès direct pour les premiers 80 % du numerus clausus, et la création d'un oral de repêchage pour les 20 % restants. En janvier, l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF) confiait au *Quotidien du médecin* qu'un tel projet, « très ambitieux et positif, diminuerait le nombre d'étudiants, le risque des filières en tension, et permettrait une réorientation plus facile et une économie d'années d'études pour les étudiants ».

Aux yeux de Juliette Heinrich, normaleienne de 24 ans désormais étudiante en médecine à l'université Paris-Sud (Paris-XI), avoir eu une première expérience étudiante fait gagner en maturité. « Le long parcours que j'ai suivi me permet de prendre avec plus de flegme les petits tracés de la vie d'externe : être le dernier maillon d'une longue file hiérarchique, devoir enchaîner stages, cours et examens, ou encore batailler avec les caprices administratifs, énumère-t-elle. Je suis aussi plus à l'aise avec la lecture d'articles de recherche. »

Un peu plus jeunes que les passerelles « classiques », les Alter-Paces ne sont pas en reste non plus. « Ma licence en sciences de la vie m'a beaucoup appris », rapporte Joud Pabion, qui a intégré la fac de Paris-Diderot en 2017. J'ai étudié la physiologie et la biologie moléculaire de façon plus détaillée et explicite qu'en Paces. »

Directeur de l'UFR de médecine à l'université Paris-Est Créteil (UPEC), Jean-Luc Dubois-Randé salue l'avènement d'une « approche moderne » de la médecine. « Nous formerons des non-médecins qui seront d'excellents chercheurs utiles au pays et peut-être même reconnus à l'international, se réjouit-il. Inversement, les faces de médecine doivent accueillir des ingénieurs, des avocats, des biologistes ou des infirmiers qui veulent devenir médecins. » Un bon moyen d'anticiper la médecine de demain, qui sera davantage ambulatoire et pluridisciplinaire. ■

SOAZIG LE NEVÉ

« L'anatomie, la physiologie, la biochimie... Vous n'en avez peut-être jamais fait, et ce déficit est quasi irrattrapable »

JEAN SIBILIA

président de la conférence des doyens des facultés de médecine

« Je me rappelle très bien les sifflets dans l'amphi lors de la rentrée »

« **PRENDRE UNE PLACE** dans le *numerus clausus!* » Un crime de lèse-majesté, dont Morgane Corda s'est rendue coupable lorsqu'elle a intégré, en 2015, le tout premier parcours Alter-Paces (première année commune aux études de santé), à l'université Paris-Diderot. « *Je me rappelle très bien tout ce qui s'est dit et les sifflets dans l'amphi lors de la rentrée en deuxième année* », raconte l'étudiante. Sur les réseaux sociaux, des ex-Paces se lâchent : « *Comment quelqu'un qui n'a pas le niveau peut-il voler la place du numerus clausus à un autre qui le méritait beaucoup plus ?* », lance l'un d'eux.

« *A défaut de s'en prendre aux institutions, c'est contre moi que ces gens ont exprimé leurs reproches, s'étonne encore Morgane Corda, aujourd'hui en cinquième année de médecine. Etant la première et seule étudiante Alter-Paces, j'ai dû, à mon grand regret, me justifier et expliquer tout ce que j'avais fait pour en arriver là !* »

Trois ans plus tard, les angles se sont arrondis et « *il n'y a plus aucune différence entre nous* », se réjouit celle qui mène de front un master au sein du magistère européen de génétique de son université. En même temps qu'elle validait sa licence de psychologie clinique,

Valentine Auzary a elle aussi intégré la deuxième année de médecine à l'université Paris-Diderot par le dispositif Alter-Paces en 2017. « *J'y retrouve un peu l'ambiance que j'avais connue lors de ma Paces* », note celle qui avait préféré à l'époque « *fuir la pression* » pour s'inscrire dans une faculté « *où on laisse le temps nécessaire aux apprentissages* ». « *On sent que la compétition n'est pas complètement sortie de la tête des étudiants. Cela m'embête un peu car la médecine, c'est le compagnonnage, la collaboration pour apprendre* », témoigne la jeune femme.

« Une diversification des profils positive »

Pour mieux réviser leurs épreuves classantes nationales – les fameuses ECN – en sixième année, « *certain se trouvent même des stages "planques"* », poursuit Valentine Auzary. Elle comprend qu'ils puissent « *vouloir à tout prix obtenir telle ou telle spécialité* », mais ne peut s'empêcher de penser que « *ce système a bel et bien dénaturé les études de santé* ». Une vision manifestement partagée par le gouvernement, qui cherche à mener une réforme d'ensemble de ces études.

Depuis la rentrée, l'université Paris-Est Créteil (UPEC) propose également un parcours Alter-Paces. Pour veiller à ce que la coopération soit de rigueur entre pairs, une équipe d'étudiants de deuxième et troisième années s'est portée volontaire pour faire du tutorat auprès des nouveaux venus. « *Notre rôle est de faire des petites fiches explicatives ou des vidéos pour leur expliquer de manière plus interactive les notions compliquées* », détaille Julie Guillotin, persuadée que ces nouvelles recrues pourront apporter beaucoup à sa promo.

« *Nous savons très bien que la Paces a montré ses limites*, abonde Clara Bonnavion, présidente de l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF). *Une diversification des profils ne peut être que positive car, demain, tous les médecins ne feront pas la même chose. Certains iront dans l'administration pour porter politiquement notre voix, d'autres, qui sont formés au management, sauront insuffler une meilleure coopération entre services, d'autres encore, qualifiés en pédagogie ou en psychologie, pourront mettre à profit leurs compétences auprès des patients.* » ■

S. L. N.